



Adoption d'un majeur sans perdre les liens d'affiliations

Par **laurineb**, le **24/12/2009** à **10:15**

Bonjour,

Je m'appel Laurine, j'ai toujours vécu avec ma mère et son mari.

Je considère le mari de ma mère comme l'un de mes pères puisqu'il m'a éduqué. Il désire m'adopter et je suis totalement d'accord.

Pour l'heure, je ne suis pas en désaccord avec mon père biologique. Est-il possible d'être adopté par le mari de ma mère sans perdre l'affiliation avec mon père biologique?

Si oui, comment s'appelle cette démarche d'adoption et comment puis-je faire?

je vous remercie d'avance de vos retours.

Joyeuses fêtes, cordialement.

Par **jeetendra**, le **24/12/2009** à **11:11**

[fluo]Conseil Départemental de l'Accès au Droit [/fluo]
3 place du Salin - BP 7015 ,31068 TOULOUSE CEDEX 9
T. 05.61.33.70.90

<http://www.cdad-hautegaronne.justice.fr>

Bonjour, le plus simple pour vous c'est une adoption simple, si vous etes majeur pas besoin du consentement de votre père biologique, contactez le cdad à Toulouse (adresse ci-dessus), ils vous apporteront plus de précisions à ce sujet, bonne fete de noel à vous.

Par **laurineb**, le **24/12/2009** à **11:22**

Merci beaucoup de votre retour